

Conditions Générales de Vente

Dernière mise à jour : 14 août 2026 · Version 1.1 — ajout de l'article 12 bis (abonnement Renovacio)

Préambule. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations, produits numériques, contenus photographiques et vidéo, contenus générés ou assistés par intelligence artificielle, manuels PDF et services de conseil fournis par **Gregory DURA**, E.I., exerçant sous la dénomination commerciale **Performance BTP** (ci-après « le Prestataire »), à toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») passant commande ou achetant un livrable proposé via le site performance-btp.fr. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Sommaire

1. [Objet et champ d'application](#)
2. [Définitions](#)
3. [Devis et commande](#)
4. [Prix et paiement](#)
5. [Délais et obligations](#)
6. [Livrables et recette](#)
7. [Photographies et reportages](#)
8. [Contenus générés ou assistés par IA](#)
9. [Vidéos et contenus audiovisuels](#)
10. [Création et maintenance de sites web](#)
11. [Manuels PDF et guides numériques](#)
12. [Prestations de conseil et coaching · 12 bis — Abonnement Renovacio](#)
13. [Confidentialité et données](#)
14. [Propriété intellectuelle](#)
15. [Responsabilité et garanties](#)
16. [Force majeure](#)
17. [Résiliation](#)
18. [Droit de rétractation \(consommateurs\)](#)
19. [Litiges, médiation, droit applicable](#)

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre le Prestataire et tout Client (professionnel ou consommateur) pour l'ensemble des prestations suivantes : audit travaux, pilotage de chantier, conseil stratégique BTP, coaching, mise en relation avec des artisans, aide au chiffrage, création et maintenance de sites

web, reportages photo et vidéo professionnels, production de contenus rédactionnels (y compris générés ou assistés par intelligence artificielle), vente de manuels PDF et guides numériques.

Toute dérogation aux présentes CGV doit faire l'objet d'un accord écrit préalable signé des deux parties. Les CGV du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, ne s'appliquent pas, sauf acceptation expresse et écrite du Prestataire.

Article 2 — Définitions

- **Prestation** : tout service commandé par le Client (conseil, audit, coaching, shooting photo, création de contenu, etc.).
- **Produit numérique** : tout fichier livré sous forme dématérialisée (manuel PDF, photos, vidéos, site web).
- **Livrable** : le résultat tangible (fichier, rapport, image, code, document) remis au Client à l'issue d'une Prestation.
- **Contenu IA** : tout texte, image ou vidéo dont tout ou partie a été généré ou substantiellement modifié à l'aide d'un système d'intelligence artificielle.
- **Reportage photo/vidéo** : captation sur site, en studio ou en extérieur, et post-production associée (sélection, retouche, étalonnage, montage).

Article 3 — Devis et commande

Toute Prestation sur-mesure fait l'objet d'un devis écrit, détaillant la nature du travail, le prix HT, les délais, les livrables attendus et, le cas échéant, le calendrier de paiement. Le devis est valable 30 jours à compter de son émission. La commande est réputée ferme à réception du devis signé et de l'acompte convenu.

Pour les produits vendus directement sur la boutique en ligne (manuels PDF, packs), la commande est validée par le règlement intégral au moment de l'achat. Un e-mail de confirmation tient lieu de preuve de commande.

Article 4 — Prix et paiement

Les prix sont indiqués en euros hors taxes (HT). TVA non applicable - art. 293B du CGI.

Modalités pour les prestations sur-mesure :

- Acompte de **30 à 50 %** à la commande, selon le volume de la mission.
- Solde dû à la livraison, sauf échéancier spécifique prévu au devis.
- Paiement par virement bancaire, prélèvement ou tout autre moyen convenu. Les espèces ne sont acceptées qu'en-deçà des plafonds légaux.

Modalités pour les produits numériques de la boutique :

- Paiement intégral à la commande par carte bancaire (Stripe) ou virement.
- Livraison du lien de téléchargement par e-mail, après encaissement effectif.

Retard de paiement (clients professionnels) :

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable : (i) l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en

vigueur, (ii) une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture, (iii) la suspension immédiate des Prestations en cours.

Note B2C. Les pénalités ci-dessus ne s'appliquent pas aux consommateurs. Pour les particuliers, seuls les intérêts au taux légal peuvent être réclamés en cas de retard, sans indemnité forfaitaire.

Article 5 — Délais et obligations du Client

Les délais annoncés sont communiqués à titre indicatif. Ils courent à compter de la réception de l'acompte *et* de l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution (briefs, accès, informations, autorisations, visuels, etc.).

Le Client s'engage à :

- Fournir dans les délais convenus tous les éléments, informations et accès nécessaires à la réalisation de la Prestation.
- Répondre aux sollicitations du Prestataire dans un délai raisonnable (5 jours ouvrés maximum par défaut).
- Désigner un interlocuteur unique, décisionnaire, pour toute la durée de la mission.
- Respecter les règles de sécurité applicables sur les sites où des interventions (chantier, audit, shooting) ont lieu.

Tout retard imputable au Client entraîne un décalage équivalent des délais de livraison, sans que le Client ne puisse invoquer ce retard pour demander une réduction de prix ou la résiliation.

Article 6 — Livrables et recette

Chaque livrable fait l'objet d'une validation par le Client dans un délai de **7 jours ouvrés** à compter de sa remise. À défaut de retour écrit dans ce délai, le livrable est réputé accepté sans réserve.

Les demandes de modification doivent être formulées par écrit, groupées et précises. Chaque Prestation inclut par défaut **deux (2) cycles de retouches ou corrections**. Au-delà, toute demande supplémentaire fait l'objet d'un avenant ou d'une facturation au temps passé (taux horaire communiqué au devis).

Article 7 — Photographies et reportages (reportage chantier, équipe, réalisations)

7.1 Nature de la prestation

Les reportages photographiques sont réalisés avec du matériel professionnel (boîtier plein format, optiques fixes et zooms professionnels) et font l'objet d'une post-production complète (sélection, développement RAW sous logiciel professionnel type Adobe Lightroom, retouches ponctuelles).

7.2 Nombre de photos livrées

Le nombre de photos finales livrées est précisé au devis (par défaut : entre 30 et 80 photos retouchées par demi-journée de shooting). Les photos sont livrées au format JPEG haute résolution (format web additionnel sur demande). Les fichiers RAW originaux ne sont pas communiqués, sauf option spécifique facturée en supplément.

7.3 Droit à l'image des personnes

Le Client s'engage à recueillir, préalablement au shooting, les autorisations écrites de droit à l'image de toutes les personnes identifiables sur les photos (salariés, sous-traitants, clients, tiers présents sur le site). Le Prestataire fournit, sur demande, un modèle type d'autorisation. Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un défaut d'autorisation imputable au Client.

7.4 Droit à l'image des biens

Le Client garantit qu'il dispose des droits nécessaires pour faire photographier les biens, locaux, chantiers et réalisations concernés, et qu'aucune clause contractuelle ne l'interdit (notamment vis-à-vis de maîtres d'ouvrage, propriétaires ou architectes).

7.5 Sécurité sur chantier

Le Client fournit au Prestataire les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires si ceux-ci ne sont pas déjà possédés (casque, gilet, chaussures de sécurité, lunettes). Le Client informe le Prestataire des règles de sécurité spécifiques au site. Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une prestation si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, sans que cette interruption ne donne lieu à remboursement.

7.6 Conditions de shooting, report et annulation

En cas de météo défavorable rendant le shooting extérieur impossible, ou d'indisponibilité du site, la séance est reprogrammée à date convenue. Toute annulation à l'initiative du Client moins de 48h avant la séance entraîne la facturation de 50% du montant prévu ; moins de 24h avant, 100%.

7.7 Cession des droits d'auteur

Sauf stipulation contraire au devis, la cession des droits consentie au Client est une **licence d'utilisation non exclusive**, pour une durée de cinq (5) ans, pour les usages suivants : site internet du Client, réseaux sociaux du Client, supports marketing et commerciaux du Client (flyers, plaquettes, devis, newsletters), communication interne. Toute autre utilisation (notamment revente, licence à des tiers, utilisation par des entités liées non mentionnées au devis) fait l'objet d'une cession complémentaire payante.

Le Prestataire conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur les photographies. Il peut utiliser les photographies (hors situations expressément désignées confidentielles) à des fins de promotion de son propre portfolio (site, réseaux sociaux, book client), sauf opposition écrite du Client formulée avant la livraison.

7.8 Crédits photo

Sauf dispense écrite, les photographies diffusées par le Client doivent être accompagnées, lorsque le support le permet, de la mention « © Gregory DURA — Performance BTP » ou d'un crédit équivalent.

Article 8 — Contenus générés ou assistés par intelligence artificielle

8.1 Transparence

Certains contenus produits par le Prestataire (textes, visuels d'illustration, maquettes conceptuelles, voix off, illustrations de blog) peuvent être générés ou substantiellement modifiés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle

général. Conformément au **Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle (AI Act)** et aux obligations de transparence applicables, le Prestataire s'engage à :

- Signaler clairement, dans le devis ou le livrable, les contenus générés par IA, notamment les deep-fakes, les images de synthèse de personnes et les textes journalistiques.
- Ne jamais présenter un contenu IA comme un reportage photographique réel ou un témoignage authentique.
- Distinguer sans ambiguïté, dans les livrables mixtes, les éléments « réels » (photos prises sur site, témoignages réels) des éléments « de synthèse » (visuels de mise en scène générés, illustrations conceptuelles).

8.2 Utilisation autorisée

L'IA peut être utilisée, sur demande ou avec l'accord du Client, pour : rédaction d'articles de blog, descriptions produits, illustrations conceptuelles de hero sections, images d'ambiance non-photographiques, voix off pour vidéos, optimisation SEO, traduction. Toute mission d'IA est mentionnée au devis.

8.3 Utilisation interdite

Le Prestataire s'interdit expressément :

- De générer des images présentant le Client, ses salariés, ses clients ou des tiers identifiables sans consentement écrit exprès.
- De créer de faux témoignages clients, fausses citations ou faux avis.

8.3 bis Dérogation temporaire, limitée aux supports du Prestataire

Par dérogation à l'article 8.3, et **à titre exceptionnel et provisoire**, le Prestataire s'autorise à illustrer ses propres supports de démonstration — site vitrine, pages « projets types », publications — au moyen de visuels de synthèse, à la double condition suivante : ces visuels sont signalés comme rendus d'intention par une mention lisible et adjacente, et ils ne sont accompagnés d'aucune affirmation présentant le projet comme un chantier livré identifiable.

Cette dérogation prend fin dès la constitution d'un fonds photographique propre suffisant. **Elle ne s'étend en aucun cas aux livrables commandés par un Client** : les reportages de chantier, réalisations et avant/après facturés au Client font l'objet de prises de vue réelles, réalisées sur site, sans exception.

8.4 Droits de propriété intellectuelle sur les contenus IA

Le Client est informé que le statut juridique des œuvres générées par IA est à ce jour incertain en droit français et européen. Les contenus purement générés par IA peuvent ne pas bénéficier de la protection du droit d'auteur. Le Prestataire ne garantit pas l'originalité absolue ni l'exclusivité des contenus générés par IA : il est possible qu'un contenu similaire soit généré indépendamment pour un tiers. Le Client accepte cette limite et renonce à toute action de ce chef.

8.5 Garantie d'absence de violation

Le Prestataire utilise des outils d'IA dont les conditions d'utilisation permettent un usage commercial. Il met en œuvre les vérifications raisonnables pour éviter les sorties manifestement contrefaisantes. Toutefois, compte tenu de la nature même des systèmes d'IA, la garantie d'absence totale de similarité avec une œuvre préexistante ne peut être absolue.

Article 9 — Vidéos et contenus audiovisuels

Les prestations vidéo (témoignages, vidéos explicatives, films de chantier, vidéos pédagogiques) sont régies par les mêmes principes que les photographies (articles 7.1 à 7.8). S'y ajoutent :

- La durée, le format final (16/9, 9/16), la résolution (HD, 4K) et le nombre de montages livrés sont précisés au devis.
- Les musiques utilisées sont libres de droits ou couvertes par une licence commerciale (Artlist, Epidemic Sound, etc.). Le Client ne peut pas extraire la musique du montage pour un usage séparé.
- Si une voix off est générée par IA, une mention « voix de synthèse » est ajoutée aux crédits ou au descriptif.

Article 10 — Création et maintenance de sites web

10.1 Prestation de création

La création d'un site web inclut : recueil du besoin, arborescence, design sur-mesure (responsive), développement, intégration des contenus fournis par le Client, paramétrage SEO de base, mise en ligne, formation à l'administration (lorsque prévue).

10.2 Hébergement et noms de domaine

L'hébergement et l'enregistrement des noms de domaine sont soit inclus dans l'abonnement de maintenance, soit souscrits directement par le Client. Dans ce second cas, le Client reste seul propriétaire du nom de domaine et responsable de son renouvellement.

10.3 Maintenance

Un contrat de maintenance distinct, précisant la périodicité des sauvegardes, les mises à jour techniques, le niveau de support (SLA), les actions SEO et la production de contenu, peut être conclu. À défaut, aucune obligation de maintenance n'est due après la livraison et la recette.

10.4 Transfert de propriété

Le code source et les fichiers de design sont transférés au Client après règlement intégral, sous réserve des composants tiers (librairies open source soumises à leur licence propre, plugins sous abonnement, polices sous licence tierce).

Article 11 — Manuels PDF, guides numériques et produits digitaux

11.1 Licence personnelle

L'achat d'un manuel ou guide numérique confère au Client une licence personnelle, non exclusive et non transférable d'utilisation, limitée à son usage interne (pour les professionnels) ou à son usage personnel (pour les particuliers). Sont expressément interdits : la revente, la diffusion publique, la mise à disposition sur un site, le partage avec des tiers (hors foyer ou salariés de l'entité acheteuse), la modification en vue d'une exploitation commerciale.

11.2 Mises à jour

Toute mise à jour majeure d'un manuel est envoyée gratuitement par e-mail aux acheteurs antérieurs, pendant une durée de **douze (12) mois** à compter de l'achat.

11.3 Support post-achat

Chaque manuel inclut 30 minutes de conseil post-achat (visio ou téléphone), à utiliser dans les 90 jours suivant l'achat. Ce support est personnel et non cessible.

11.4 Satisfait ou remboursé

Le Client consommateur peut demander le remboursement d'un manuel dans un délai de **quatorze (14) jours** après l'achat, sous réserve qu'il en fasse la demande par e-mail à contact@performance-btp.fr en expliquant les raisons. Le remboursement est effectué dans un délai de 14 jours à compter de la demande.

Article 12 — Prestations de conseil, audit et coaching

Les prestations de conseil, audit et coaching relèvent d'une **obligation de moyens** et non d'une obligation de résultat. Le Prestataire met en œuvre son savoir-faire, son expérience et sa diligence pour atteindre les objectifs fixés au devis, mais ne garantit pas un résultat commercial ou financier spécifique (chiffre d'affaires, nombre de leads, gains de productivité, etc.), ceux-ci dépendant de nombreux facteurs extérieurs.

Les recommandations et rapports remis sont des outils d'aide à la décision : la décision finale et sa mise en œuvre demeurent de la responsabilité exclusive du Client.

Article 12 bis — Abonnement au service en ligne Renovacio

12 bis.1 Nature du service

Renovacio est une application en ligne (logiciel en tant que service) éditée par le Prestataire, accessible à l'adresse renovacio.fr, destinée au suivi d'activité des entreprises du bâtiment : chantiers, visites, devis, dépenses, heures, marges et documents. Renovacio est un outil de gestion interne : il n'émet pas de facture au sens réglementaire et ne se substitue ni à un logiciel de facturation, ni à un expert-comptable, ni à un conseil juridique. Les documents produits le sont sous la seule responsabilité du Client.

12 bis.2 Formules, prix et essai

Le service est proposé en trois formules — Starter (1 poste), Pro (3 postes) et Premium (15 postes) — dont les prix mensuels en vigueur figurent sur la page performance-btp.fr/renovacio.html et dans la grille tarifaire. Les prix s'entendent nets, la TVA n'étant pas applicable (franchise en base). Un poste correspond à un utilisateur disposant d'identifiants propres. Toute souscription est précédée, sur demande, d'un essai gratuit de trente (30) jours ouvrant l'ensemble des fonctions, sans moyen de paiement requis ; l'essai ne se transforme jamais en abonnement payant sans acte exprès du Client. Les prix peuvent être révisés moyennant un préavis de trente (30) jours notifié par e-mail ; la révision ne s'applique qu'aux périodes postérieures.

12 bis.3 Durée et résiliation

L'abonnement est mensuel, sans engagement de durée, reconduit tacitement par périodes d'un mois. Chaque partie peut y mettre fin à tout moment par e-mail, avec effet à la fin de la période en cours ; aucune indemnité de

résiliation n'est due et les sommes de la période entamée restent acquises. En cas d'impayé non régularisé sous quinze (15) jours après relance, l'accès peut être suspendu ; la suspension ne supprime aucune donnée.

12 bis.4 Données du Client

Les données saisies dans Renovacio demeurent la propriété exclusive du Client. Elles sont hébergées chez Infomaniak, dans des centres de données situés en Suisse, pays reconnu adéquat au sens du RGPD. Le Client dispose en permanence, depuis l'application, d'un export en libre-service de ses données sous forme de fichiers structurés (CSV). Après résiliation, les données restent consultables et exportables pendant trois (3) mois, puis sont supprimées ; la suppression peut être anticipée sur demande écrite. Le détail du traitement figure sur la page « Données & confidentialité » de l'application, qui complète l'article 13 des présentes.

12 bis.5 Disponibilité et sauvegardes

Le Prestataire s'engage à une obligation de moyens sur la disponibilité du service et procède à des sauvegardes régulières. Les interruptions de maintenance sont, autant que possible, programmées en dehors des heures ouvrées. Le service ne fait pas l'objet d'un engagement de niveau de service (SLA) chiffré ; en cas d'indisponibilité prolongée imputable au Prestataire et supérieure à cinq (5) jours ouvrés consécutifs, le Client peut résilier immédiatement et obtenir le remboursement prorata temporis de la période en cours.

12 bis.6 Obligations du Client

Le Client est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de ceux de ses utilisateurs, de l'exactitude des données saisies, et d'un usage du service conforme à la loi — notamment au regard des données personnelles de ses propres clients qu'il y enregistre, pour lesquelles il demeure responsable de traitement. Le compte de chaque utilisateur est personnel ; le partage d'identifiants pour contourner la limite de postes constitue un manquement contractuel.

Article 13 — Confidentialité et protection des données

Le Prestataire s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations, documents, données commerciales, financières ou techniques transmis par le Client dans le cadre des Prestations, et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation écrite préalable, sauf obligation légale.

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD (UE 2016/679). Le Client dispose de droits d'accès, rectification, suppression et portabilité. Pour toute question : contact@performance-btp.fr. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

Article 14 — Propriété intellectuelle

Les contenus fournis par le Client (textes, logos, photos, marques) restent sa propriété exclusive ; le Client garantit qu'il dispose des droits sur ces éléments et indemnise le Prestataire en cas de recours de tiers.

Les contenus créés par le Prestataire (rapports, manuels, photographies, vidéos, code, design) sont protégés par le droit d'auteur français. La cession ou la licence d'utilisation est précisée aux articles 7, 9, 10 et 11 selon la nature du livrable. À défaut de précision, seule une licence d'usage interne non exclusive est concédée, toute exploitation commerciale externe étant subordonnée à un accord écrit complémentaire.

Article 15 — Responsabilité et garanties

Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. Sauf faute lourde ou dol, la responsabilité cumulée du Prestataire, tous préjudices confondus, est plafonnée au montant HT effectivement payé par le Client au titre de la Prestation concernée, au cours des douze (12) derniers mois.

Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable des préjudices indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, atteinte à la réputation, perte de données, etc.).

Le Client reste seul responsable : (i) du contenu qu'il fournit au Prestataire, (ii) des décisions qu'il prend sur la base des recommandations, (iii) de la conformité de son activité aux réglementations en vigueur (urbanisme, construction, sécurité, commerce, etc.).

Note B2C. Les clauses limitatives de responsabilité ci-dessus ne sont opposables qu'entre professionnels. Vis-à-vis des consommateurs, s'appliquent les dispositions impératives du Code de la consommation, non susceptibles de limitation contractuelle.

Article 16 — Force majeure

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (catastrophe naturelle, pandémie, guerre, grève générale, défaillance majeure d'un fournisseur tiers essentiel, etc.). Les délais sont suspendus pendant la durée de l'événement.

Article 17 — Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, non remédié dans les quinze (15) jours suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts.

En cas de résiliation à l'initiative du Client sans faute du Prestataire, les sommes versées restent acquises au Prestataire au prorata du travail réalisé, majorées de 30 % au titre de l'indemnisation du préjudice (hors clauses abusives consommateur).

Article 18 — Droit de rétractation (consommateurs uniquement)

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, à compter de la conclusion du contrat (pour les prestations de services) ou de la réception du bien (pour les biens matériels).

Exceptions au droit de rétractation :

- **Prestations de services pleinement exécutées** avant la fin du délai de 14 jours, avec l'accord exprès préalable du consommateur (article L.221-28, 1°).
- **Contenus numériques téléchargeables** (manuels PDF, vidéos, templates) dont l'exécution a commencé après accord exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (article L.221-28, 13°). Par défaut, en cliquant sur « Télécharger » ou « Accéder maintenant », le consommateur accepte que le contenu lui soit immédiatement délivré et renonce à son droit de rétractation.

- Biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Pour les prestations non couvertes par ces exceptions, un formulaire type de rétractation est disponible sur demande à contact@performance-btp.fr.

Article 19 — Litiges, médiation et droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action contentieuse.

Médiation de la consommation :

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose au Prestataire. Le Client peut saisir la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr.

Juridiction compétente :

À défaut de résolution amiable, et sous réserve des règles impératives de compétence applicables aux consommateurs, tout litige relatif aux présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents de Nanterre (92).

Acceptation des CGV

En validant une commande, en signant un devis ou en téléchargeant un contenu payant, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, les avoir comprises et les accepter sans réserve.

Performance BTP — Gregory DURA · SIRET 443 240 296 00022 · 42 rue du Mont Valérien, 92210 Saint-Cloud · contact@performance-btp.fr